

**MODIFICATION NUMÉRO DEUX
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS**

ENTRE

LE GOUVERNEMENT D'AKWESASNE
représenté par le Conseil mohawk d'Akwesasne
(ci-après appelé le « Conseil »)

-et-

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA
représentée par le
ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

-et-

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE L'ONTARIO
représentée par le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
(ci-après appelé l'« Ontario »)

-et-

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le
ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie
canadienne et à la Gouvernance souverainiste et la
ministre déléguée aux Affaires autochtones
(ci-après appelés le « Québec »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente, telle que modifiée, sur la prestation des services policiers pour le maintien de services de police efficaces dans la communauté d'Akwesasne pour la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 mars 2010 (« Entente 2004-2010 »);

ATTENDU QUE les parties ont modifié l'Entente 2004-2010 pour la prolonger jusqu'au 31 mars 2013 (« Entente 2004-2013 »);

ET ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'Entente 2004-2013 conformément à l'article 19 de cette entente;

EN FOI DE QUOI, compte tenu des engagements énoncés dans la présente, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Tous les termes et conditions de l'Entente 2004-2013 demeurent inchangés sous réserve des dispositions de la présente entente.
2. L'article 22 de l'Entente 2004-2013 est remplacé par les sous-articles suivants :
 - 22.1 La présente entente entre en vigueur le 1^{er} octobre 2004 et se termine le 31 mars 2014, sous réserve des dispositions relatives à la résiliation qu'elle contient.
 - 22.2 Au plus tard le 1^{er} avril 2013, les parties s'entendent pour commencer à négocier les modalités d'une nouvelle entente de services de police et elles s'efforceront de conclure ces négociations avant le 31 décembre 2013.
3. L'annexe A de l'Entente 2004-2013 est modifiée comme suit pour ajouter le budget de 2013-2014 :

1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014

	1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014
Salaires et avantages sociaux	2 914 170 \$
Dépenses en capital secondaires	70 000 \$
Location des locaux	102 000 \$
Fonctionnement	250 000 \$
Services de soutien administratif	234 600 \$
Perfectionnement	28 000 \$
Télécommunications	30 000 \$
BUDGET TOTAL	3 628 770 \$

FINANCEMENT	
Canada	1 886 960,40 \$
Ontario	870 904,80 \$
Québec	870 904,80 \$
FINANCEMENT TOTAL	3 628 770 \$

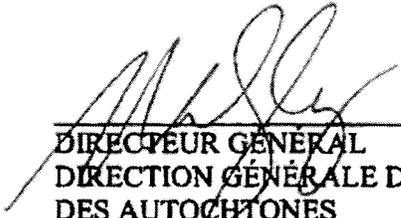
EN FOI DE QUOI LES PARTIES, DUMENT AUTORISÉES À CET EFFET, ONT SIGNÉ :

POUR LE GOUVERNEMENT D'AKWESASNE,

GRAND CHEF
(au nom du Conseil des Mohawks d'Akwesasne)

signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,

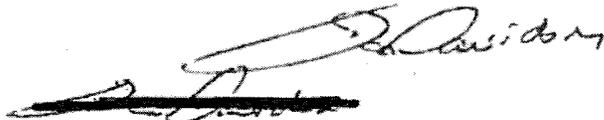


DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE
DES AUTOCHTONES
AU NOM DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

130325

signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE L'ONTARIO,


~~_____
Signature~~

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

MARCH 12-2013
~~08-900-13~~

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

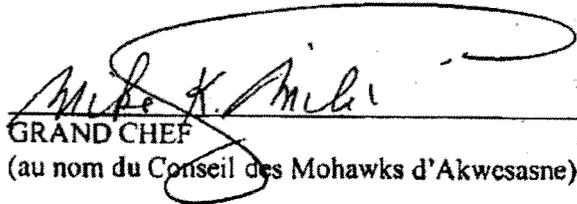
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

ET

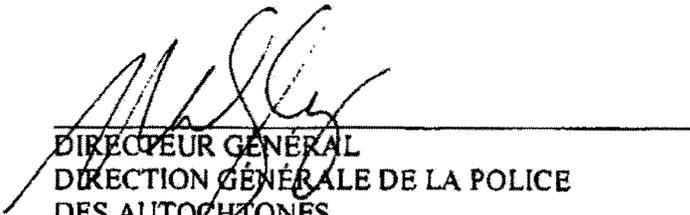
EN FOI DE QUOI LES PARTIES, DUMENT AUTORISÉES À CET EFFET, ONT SIGNÉ :

POUR LE GOUVERNEMENT D'AKWESASNE,


GRAND CHEF
(au nom du Conseil des Mohawks d'Akwesasne)

Mar 28 / 2013
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,


DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE
DES AUTOCHTONES
AU NOM DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

130325
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE L'ONTARIO,

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

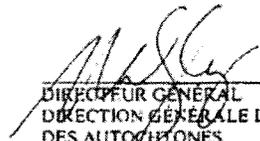
ET

EN FOI DE QUOI LES PARTIES, DUMENT AUTORISÉES À CET EFFET, ONT SIGNÉ :

POUR LE GOUVERNEMENT D'AKWESASNE,

GRAND CHEF (au nom du Conseil des Mohawks d'Akwesasne) signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



DIRECTEUR GÉNÉRAL 130325
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE signé le
DES AUTOCHTONES
AU NOM DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DE L'ONTARIO,

MINISTRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 27-03-13
signé le

ET



MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES,
À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE ET À LA
GOUVERNANCE SOUVERAINISTE

_____ signé le

ET

MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES
AUTOCHTONES

_____ signé le

MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES,
À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE ET À LA
GOUVERNANCE SOUVERAINISTE

signé le

ET



MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES
AUTOCHTONES

28-03-2013

signé le